

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

Projet du Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté, aux termes de sa résolution CA21 25 0137 lors de la séance ordinaire du **7 juin 2021**, le premier projet du *Règlement (01-277-90) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'attribuer un zonage autorisant l'usage de place à des espaces aménagés à ces fins.

QUE l'arrondissement souhaite assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 433-2021 une séance de consultation écrite sera tenue du **9 au 23 juin 2021**.

PRENEZ AVIS ÉGALEMENT que toute personne intéressée peut soumettre ses commentaires au plus tard le **23 juin 2021** à même le formulaire sur le site de l'arrondissement : <https://montreal.ca/articles/urbanisme-consultations-ecrites-de-janvier-2021-10074>

DOCUMENTATION

Le projet de règlement ainsi que la documentation afférente au projet sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 8 juin 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx